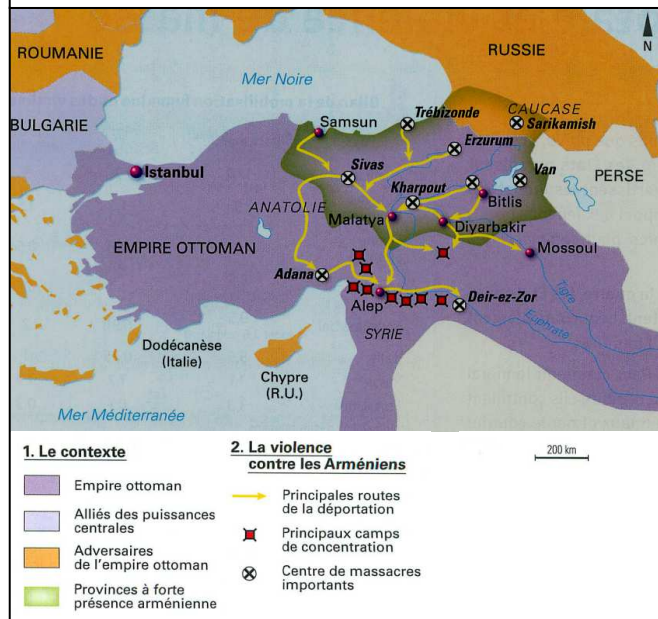


Doc 3 : En quoi le génocide arménien est-il un exemple de violence de masse exercée sur des civils ?

Consigne : Réponds aux questions 1 et 2 p. 33.

Doc 1 : L'espace du génocide.



Doc 2 : Les déportations.

« En 1915, certains faits arrivés sur le théâtre de la guerre du Caucase¹ ont fourni très à propos au gouvernement turc le prétexte pour se ruier d'abord, comme des fauves déchaînés, sur les Arméniens des provinces orientales. C'est ce que l'on appelé ensuite « le rétablissement de l'ordre dans la zone de guerre par des mesures militaires, rendues nécessaires par la connivence avec l'ennemi, la trahison et le concours armé de la population ». Les premières centaines de milliers de victimes arméniennes en furent le résultat. Mais ce ne fut pas tout, malheureusement ! Le gouvernement turc est allé plus loin, bien plus loin. Car il visait le peuple arménien tout entier. On découvrit une conspiration générale des Arméniens de l'Empire ottoman. C'était seulement par une pareille falsification cynique que le gouvernement pouvait atteindre son but, l'extirpation de toute la race arménienne. »

Harry Stuermer, correspondant allemand du journal Kölner, *Deux ans de guerre à Constantinople*, 1917.

¹ dans le Caucase s'affrontent les troupes ottomanes et russes. En janvier 1915, les Ottomans perdent la bataille de Sarikamish.

Le terme de **génocide** a été forgé en 1944 par le juriste américain R. Lemkin pour qualifier l'extermination des Juifs par les nazis. En 1946, l'Assemblée générale des Nations-Unies, donne une première définition du génocide : "Le génocide est le refus du droit à l'existence de groupes humains entiers. Trois grandes conditions, définies à l'article 2, sont nécessaires à son identification :

1. les victimes font partie d'un "groupe national, ethnique, racial ou religieux ;
2. les membres de ce groupe sont tués ou persécutés pour leur appartenance à ce groupe, quels que soient les moyens mis en œuvre pour atteindre ce but ;
3. le génocide est un crime collectif planifié, commis par les détenteurs du pouvoir de l'Etat, en leur nom ou avec leur consentement exprès ou tacite".

1) Dans quelle région de l'Empire ottoman les Arméniens vivaient-ils ? _____

2) Quelle est, d'après l'auteur, l'origine des violences contre eux ? _____

3) Doc vidéo : De quelle manière s'exerce la violence de masse ? _____

Les Arméniens sont une minorité catholique au sein de l'empire ottoman. Ils sont persécutés depuis le XIX^{ème} siècle en raison de leur religion et de leur aspiration à l'autonomie. En 1915, la guerre entre les Ottomans et Russes sert de prétexte au gouvernement turc pour mettre en place une politique de génocide contre la minorité arménienne, dans le Nord-Est du pays.

Dès leur première défaite face aux Russes à Sarikamich en janvier 1915, les Turcs ottomans, qui sont entrés en guerre au côté de l'Allemagne, les accusent de trahison et commencent à désarmer, torturer et massacrer les soldats arméniens. À partir d'avril, des rafles ont lieu dans les villes puis, en mai, les civils, notamment les femmes et les enfants, sont systématiquement déportés dans les zones désertiques. Beaucoup meurent en route en raison des massacres et de l'absence de nourriture et d'eau. Cette violence de masse qui touche des civils s'exprime par les moyens utilisés : pillage, viol, déportation, exécutions collectives dans des camps mais aussi privation.

Le bilan humain est extrêmement lourd : plus de la moitié de la population vivant dans l'Empire ottoman a péri. C'est un génocide (extermination intentionnelle et systématique de tout un peuple) puisque ce massacre a été soigneusement préparé par l'État ottoman en vue de supprimer cette population en raison de ses origines et de ses différences religieuses (les Turcs sont majoritairement musulmans et les Arméniens chrétiens).

La violence de masse (entre 1,5 et 2 millions de morts) exercée contre la population arménienne en 1915 fait que ce peuple est victime du premier génocide de l'histoire.